



Jeudi 19 juin 2025

20H30

Étaient présents : Valérie GUYON, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Bernard VELON, Antoine JACQUET, Alain TRUTT, Arnaud GUIOT.

Étaient Absents Ou excusés : Sébastien LABRY, Jean PRAT (pouvoir à Gérard MOREL), Angélique MARION (pouvoir à Alexandre ANDRE), Valentin BLANC, Julien NECTOUX.

Pour rappel l'ordre du jour d la séance est le suivant :

- 1-Délibération admission en non-valeur CHAUTARD Jean-Luc.
- 2-Délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.
- 3-Délibération Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- 4-Mise à jour des postes créés au sein de la Commune.
- 5-Décision modificative Fond compensation de la taxe professionnelle.
- 6-Délibération Aliénation d'un chemin Rural à Monsieur VELON Bernard.
- 7-Vente parcelle à Mr DAVID.
- 8-Devis ALT INFORMATIQUE pour achat d'un pc portable pour le Directeur de l'école.
- 9-Devis souffleur CAVALLERO

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil municipal a délibéré sur les ordres du jour présenté ci-dessus :

1- Délibération admission en non-valeur CHAUTARD Jean-Luc.

Madame le Maire présente au conseil la demande du Trésor Public afin de voter une délibération concernant l'admission en non-valeur des loyers de fermage de M. CHAUTARD Jean-Luc décédé et dont les enfants refusent la succession pour un montant de 1307.62€.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

2- Délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de voter une délibération qui fixe la liste des emplois dont les missions peuvent impliquer la réalisation d'heures supplémentaires ou complémentaires.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

3- Délibération Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Madame le Maire procède à l'explication d'un courrier reçu par la Préfecture concernant la délibération prise le 26 mars 2025, les services de la Préfecture nous demande de compléter l'attribution du Complément Indemnitare Annuel attribué par agent. Elle précise que le montant doit-être de minimum 10% du montant de l'IFSE soit 227€ pour un temps plein. La base de calcul reste la même que pour l'IFSE.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

4- 4-Mise à jour des postes créés au sein de la Commune.

Madame le Maire évoque la demande du service paie concernant le contrôle des postes créés ou qui ont été créés au sein de la Commune. Une délibération doit être prise afin de détailler les postes au sein de la Commune. Il est également précisé que la délibération prise est exactement la même chose que le tableau des emplois que nous mettons à jour lors d'un recrutement. Il s'agit simplement d'intégrer le tableau dans une délibération.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

5- Décision modificative Fond compensation de la taxe professionnelle.

Madame le Maire évoque la demande du trésor publique sur la régularisation d'une erreur d'attribution d'un montant de 15000€ sur le chapitre 21 article 040, cela ne correspondant pas à la demande de la comptabilité la DM validée viendra conclure le transfert des 15000€ sur le chapitre 21 article 2131.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

6- Délibération Aliénation d'un chemin Rural à Monsieur VELON Bernard.

Madame le Maire demande à M. VELON Bernard de sortir de la pièce le temps de voter une nouvelle délibération concernant l'aliénation d'un chemin Rural. Elle rappelle que nous avons déjà délibéré en décembre 2024, mais qu'une parcelle a été oubliée. Il s'agit d'une parcelle de 2 ares 13. Le reste ne change pas. Le total des parcelles réunis font une superficie de 80 ares 17 qui sera vendu au prix de 20 centimes du m².

Le conseil est d'accord à l'unanimité

7- Vente parcelle à Mr DAVID.

Madame le Maire explique aux membres du Conseils que M. DAVID à proposé à la Mairie de racheter la parcelle ZX 191. C'est une parcelle en zone N et un petit morceau en 1AU. Elle explique que M. DAVID aimerait y planter des arbres. Mr VELON Bernard prend la parole et demande quels arbres ? et sur quelle surface ? IL se demande également si le règlement du PLU en zone naturelle et humide n'évoque pas d'interdiction à ce projet.

Il affirme également que peut-être cette parcelle pourrait servir au SCOT pour compensation. La demande reste en attente le temps de se renseigner sur le règlement du PLU. En revanche personne ne semble s'opposer à une vente possible.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

8- Devis ALT INFORMATIQUE pour achat d'un pc portable pour le Directeur de l'école.

Madame le Maire évoque la demande du nouveau Directeur prévu pour la rentrée à l'école de ST-NIZIER-LE-BOUCHOUX. La demande concerne l'achat d'un pc portable simple pour les démarches administratives. Le montant du devis s'élève à 539 € TTC pour un pc portable reconditionné.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

9- Devis souffleur CAVALLERO

Madame le Maire donne la parole à M. MOREL Gérard afin qu'il puisse expliquer pourquoi nous votons un devis pour l'achat d'un souffleur.

M. MOREL Gérard prend la parole et explique tout simplement que l'ancien souffleur n'est pas réparable, il n'est pas tout jeune et date de 2000. Les pièces ne se trouvant plu, un devis a été demandé dans l'entreprise CAVALLERO dans notre commune. Le devis s'élève à 873.26€.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

Questions diverses et informations diverses :

1- Raccordement fibre école

M. ANDRE Alexandre prend la parole et explique que l'entreprise GRAVALLON est venu sur place mais que d'après lui nous pouvons voir s'il y a possibilité de raccorder de la poste à l'école. Nous allons prévoir en même temps le raccordement fibre des logements à coter de l'école chez Mme GIOVANNONE et M. PUGET.

2- Devis GRUEL

M. ANDRE Alexandre informe le conseil du montant des devis réalisé par l'entreprise GRUEL pour le changement de la porte de la poste et la porte de chez Célestine. Il précise également que comme les loyers ont augmenté Célestine demande un nouveau DPE pour son logement. Le DPE sera réalisé à la fin des travaux.

3- Nouveau locataire au-dessus de l'épicerie.

M. ANDRE Alexandre donne pour information que nous avons retenus une candidature pour le logement situé en haut de l'épicerie. Le bail commencera au 1^{er} juillet 2025, c'est un couple de femme avec une petite fille qui ira à l'école de Curciat. Le montant du loyer sera de 574 € + 256 € de charge

4- ARRÊT JULIEN AGENT

Madame le Maire donne juste pour information que Julien notre agent technique est en arrêt jusqu'à fin de semaine pour le moment pour des douleurs au doigt.

5- Information élection municipal

Madame le maire annonce que les élections municipal approche et que cette année est une année à parité c'est-à-dire 50% de femme et 50% d'homme obligatoire. Par la suite, **Madame le Maire** annonce ne pas se reconduire pour les élections et cède sa place à **Mr ANDRE Alexandre**. Puis elle fait un tour de table pour savoir qui souhaite se représenter ou non.

- **Gérard MOREL** : arrête pour prendre du repos et pour cause de santé mais il annonce allez jusqu'au bout de son mandat s'il le peut.
- **Arnaud GUIOT** : se reconduit
- **Alain TRUTT** : ne désire pas se prolonger
- **Bernard VELON** : ne sais pas car il a des soucis de santé il réfléchit
- **Antoine JACQUET** : répond pourquoi pas

6- Projet LOGIDIA

Madame le Maire termine la réunion en précisant que le projet LOGIDIA est en cours d'instruction par le service ADS, et qu'elle a contacté EPF qui s'occupe des portages de bâtiment pour demander le chiffrage de la démolition. **M. VELON Bernard** demande si une commune peut donner un hangar qui a de l'amiante à des particuliers ou autres qui viendraient le démonter gratuitement. **Madame le Maire** ne se sait pas et répond que nous allons nous renseigner.

7- Info association des donneurs de sang

Monsieur GUIOT Arnaud président de l'association des donneurs de sang informe qu'un concours de dessin a eu lieu et que deux enfants de la commune ont été retenus et que leur dessin a été envoyé à Paris. Une exposition des donneurs de sang pour expliquer aux enfants à quoi sert le sang, qu'est ce que le sang... est organisé le 27 juin 2025 l'après-midi à la bibliothèque et permettra également de remercier les enfants qui ont participés à ce concours, l'exposition restera pour l'ouverture de la bibliothèque le samedi matin soit le 28 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance à 21H45



Valérie GUYON